

DÉCLARATION D'ORIENTATION
FRANCO-QUÉBÉCOISE
RELATIVE AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION
ET AUX TECHNOLOGIES CONNEXES

B

A

**DÉCLARATION D'ORIENTATION
FRANCO-QUÉBÉCOISE
RELATIVE AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION
ET AUX TECHNOLOGIES CONNEXES**

Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Québec, face au défi posé par le développement des technologies de l'information et par la mise en place de l'autoroute de l'information, affirment leur volonté:

- de promouvoir la pluralité linguistique et la diversité culturelle, et plus particulièrement la place de la langue française, dans le développement de l'autoroute de l'information;
- de stimuler le développement des contenus d'intérêt commun en français en suscitant la création d'un volume important de produits et services de qualité;
- d'identifier et de favoriser l'adaptation et la diffusion des produits et des services susceptibles de répondre aux besoins de la pluralité linguistique en général et de la francophonie en particulier;
- de faciliter l'accès des produits et services de langue française aux principaux réseaux internationaux;
- d'appuyer des projets structurants susceptibles de stimuler un marché des services et des applications;
- de susciter l'intensification des échanges entre partenaires industriels et de la recherche ainsi qu'entre les partenaires institutionnels dans ce domaine d'avenir;
- de favoriser l'accessibilité des services aux citoyens, tout en préservant la confidentialité des renseignements personnels;
- de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et de l'intégralité des oeuvres, nécessaires au développement de contenus d'intérêt commun, afin d'assurer la protection des créateurs et de stimuler la création originale;
- de développer et de maintenir en permanence un hyperlien entre leurs sites gouvernementaux sur Internet pour le bénéfice de leurs citoyens et des pays de la Francophonie;
- d'utiliser les autoroutes de l'information et les nouvelles technologies, pour accompagner la réforme et la modernisation des administrations publiques et

.../2



- de créer un environnement propice à la promotion du français et à l'expression des cultures françaises et québécoises.

Les deux parties sont convenues de se donner un cadre d'intervention visant à réaliser les objectifs qu'elles se sont fixés. Celui-ci couvrira une période de trois ans et s'articulera autour de huit grands axes de développement suivants: Langue; Culture, communications et société; Éducation et formation; Recherche et développement et information scientifique et technique; Domaine sanitaire et social; Modernisation des administrations publiques; Développement des technologies et des services; Environnement général.

Les objectifs et les propositions d'actions dans chacun de ces domaines font l'objet d'un document joint en annexe.



ANNEXE À LA DÉCLARATION D'ORIENTATION
FRANCO-QUÉBÉCOISE
RELATIVE AUX AUTOROUTES DE L'INFORMATION
ET AUX TECHNOLOGIES CONNEXES

1. LANGUE

Objectif

- . assurer le respect des caractéristiques de la langue française et son traitement sur les réseaux électroniques, promouvoir l'accès et la visibilité des contenus en français, harmoniser la terminologie et la néologie du français grâce à l'utilisation de ces nouveaux outils.

Propositions d'actions

- . application des recommandations du groupe de travail franco-québécois sur la normalisation et la francisation des technologies de l'information et des inforoutes: soutien à la présence française et québécoise dans les instances internationales de normalisation et mise en oeuvre d'une stratégie de diffusion, de sensibilisation et de veille sur les normes, notamment sur les normes émergentes;
- . extension de cette réflexion et de ces actions à l'ensemble des partenaires francophones;
- . intensification de la coopération dans le domaine du traitement informatique du langage, notamment sur l'évaluation d'outils d'ingénierie linguistique;
- . mise en place de réseaux de terminologie spécialisés utilisant les nouveaux outils de communication, en vue de faciliter la collecte, le traitement et la diffusion des termes nécessaires au français pour exprimer les réalités contemporaines;
- . étude socio-culturelle de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur les pratiques linguistiques écrites et orales.

2. CULTURE ET COMMUNICATIONS

Objectifs

- . diffusion de produits culturels au moyen des technologies multimédias;
- . maîtrise et appropriation des nouvelles technologies par les artistes et les professionnels de la culture et intégration de ces outils aux processus de création et de communication culturelle;



- . développement de contenus multimédias culturels en langue française et soutien à leur positionnement sur les réseaux électroniques en vue notamment d'en accroître la visibilité, de mieux comprendre leurs usages et d'assurer une masse critique de produits francophones;
- . mise en valeur des nouveaux modes d'expression du savoir et du potentiel récréo-touristique commun en vue, par exemple, de développer le tourisme culturel;
- . poursuite d'une réflexion commune sur les questions relatives notamment à la sécurité des données personnelles et à la protection de la vie privée et, plus particulièrement, à la propriété intellectuelle, en tablant sur le principe que les créateurs et autres ayants droit doivent bénéficier de leurs justes droits lors des diverses utilisations de leurs oeuvres.

Propositions d'actions

- . mise en place de partenariats dans les domaines de la co-production multimédia, de la création artistique, de la mise en valeur du produit récréo-touristique et du patrimoine culturel public, de l'édition, ainsi que des arts de la scène;
- . identification et mise en oeuvre de mesures favorisant la diffusion des produits et initiatives culturels multimédias sur l'autre territoire;
- . mise en place de partenariats de recherche en sciences humaines et sociales sur les impacts sociaux et juridiques de la société de l'information;
- . sensibilisation et formation des professionnels de la culture, de la création et de l'éducation artistique aux nouvelles technologies;
- . mise en place d'un groupe de travail franco-qubécois chargé d'envisager les perspectives de coopération engageant le domaine de la culture en matière de multimédia et ce, en collaboration notamment avec le CNC et la SODEC.

3. ÉDUCATION ET FORMATION

Objectifs

- . contribution à l'intégration et à la valorisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le processus d'apprentissage et d'enseignement;



- . maîtrise par les élèves et les enseignants des services et des outils les plus usuels de l'autoroute de l'information (micro-ordinateurs, bibliothèques électroniques, réseaux d'information et de communications, services en ligne, travail coopératif, échange de projets...);
- . développement du téléenseignement et de l'enseignement à distance.

Propositions d'actions

- . développement de produits et d'outils pédagogiques utilisant les nouvelles technologies et correspondant aux besoins des élèves et des enseignants;
- . mise en oeuvre de projets de coopération visant la création et l'utilisation de produits et d'outils faisant appel aux NTIC;
- . développement de partenariats dans le domaine de la formation initiale et continue du personnel enseignant et de l'intégration des compétences relatives aux NTIC dans les programmes d'études;
- . intensification du développement de produits et de services conjoints de téléenseignement et de téléformation dans des secteurs prioritaires;
- . développement de partenariats dans le secteur de l'édition reliée à l'éducation et à la culture;
- . application à l'ensemble de ces actions de coopération du principe de la défense de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.

4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Objectifs

- . analyse de l'impact des nouveaux réseaux électroniques sur la publication et la communication scientifique;
- . maîtrise par les chercheurs et enseignants-chercheurs des nouvelles pratiques de production et de diffusion de l'information scientifique et technique (IST);
- . réalisation de produits multimédias scientifiques;
- . développement du travail coopératif à distance en utilisant les nouvelles technologies de communication.



Propositions d'actions

- . lancement d'études concernant des communautés scientifiques spécifiques pour analyser l'impact des NTIC dans leur pratique de publication;
- . identification et mise en oeuvre de mesures favorisant l'appropriation des NTIC par les chercheurs pour améliorer la production, l'accès et la diffusion de l'IST;
- . mise en place de partenariats dans le domaine de la coproduction de produits multimédias scientifiques;
- . application à l'ensemble de ces actions de coopération du principe de la défense de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.

5. DOMAINE SANITAIRE ET SOCIAL

Objectifs

- . accroissement de la garantie de la qualité et de l'accessibilité aux services sanitaires et sociaux en liaison avec les objectifs interministériels (ville, aménagement du territoire, éducation, emploi...);
- . accès de tout citoyen à l'information favorisant l'amélioration de son bien-être et une meilleure prise en charge de sa santé (continuité des soins...);
- . accès par les gestionnaires et professionnels sanitaires et sociaux à des sources d'information utiles autorisées et à des moyens efficaces dans l'accomplissement de leurs activités;
- . meilleur accès pour tous à des produits et services grâce aux téléservices (et notamment aux applications de télémédecine).

Propositions d'actions

- . échanges sur les enjeux et objectifs spécifiques au domaine sanitaire et social communs à la France et au Québec, en particulier en matière de sécurité et de confidentialité des données;;
- . veille stratégique portant sur l'application des inforoutes dans les systèmes socio-sanitaires;
- . partage sur la problématique et sur les approches privilégiées par la France et par le Québec en matière de confidentialité et de sécurité des données échangées via les inforoutes;



- . échanges et diffusion d'information sur l'avènement des inforoutes dans le domaine sanitaire et social par la mise en place sur Internet d'un site francophone international;
- . coopération franco-qubécoise dans le cadre d'un projet européen sur l'utilisation de la carte électronique dans le domaine de la santé;
- . expériences conjointes en matière d'échanges électroniques (échange de documents, échanges de factures) en milieu hospitalier (par exemple, sous forme d'échange de documents informatisés (ÉDI) dans le secteur de la santé;
- . expérience conjointe de télédiagnostic utilisant des techniques d'imagerie médicale.

6. MODERNISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Objectifs

- . accessibilité plus facile du citoyen à l'information gouvernementale et administrative ;
- . amélioration de la vie des entreprises dans leurs relations avec les administrations;
- . amélioration de la qualité de la gestion publique et des services aux administrés.

Propositions d'actions

- . utilisation des serveurs W3 de l'administration (Fonction publique) pour permettre des échanges sur le thème de la modernisation des administrations publiques;
- . approches et expériences de réingénierie des processus administratifs et des modes d'organisation du travail au sein des administrations (télétravail, téléservices, messagerie, Intranet, etc.);
- . échanges d'expériences
 - sur les conséquences de la décentralisation sur l'évolution des systèmes d'information aux niveaux central et local ainsi que sur les échanges d'information entre ces différents niveaux,
 - en matière de guichet unique, de carte multiservices, de téléactivités et de services d'information pour rapprocher l'État du citoyen et améliorer la qualité du service rendu,

- sur la simplification des procédures et des formalités pour les entreprises et le citoyen (téléprocédures; échange de données informatisées (ÉDI), commerce électronique...etc.),
 - sur la protection de la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels (authentification des usagers, sécurisation des transactions, etc.) eu égard aux relations entre les administrations et les usagers (citoyens et entreprises);
- . impacts socio-organisationnels des inforoutes et conséquences pour l'administration et le citoyen.

7. DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET DES SERVICES

Objectifs

- . développement d'applications, de services y compris de commerce électronique permettant aux entreprises québécoises et françaises de s'inscrire d'une manière compétitive sur les réseaux de communication et dans les cercles d'affaires internationaux;
- . stimulation du marché des applications, des services y compris de commerce électronique afin de favoriser l'émergence d'une masse critique.

Propositions d'actions

- . favoriser l'établissement de partenariats commerciaux, industriels et technologiques, notamment à partir des projets soutenus par les pouvoirs publics respectifs et en exploitant la formule des rencontres industrielles;
- . favoriser l'extension des coopérations aux sociétés de technologies créées par essaimage des chercheurs des organismes de recherche impliqués dans les projets communs;
- . favoriser l'extension des coopérations entre l'INRIA et le CRIM.

8. ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Objectif

- . création d'un environnement favorable permettant de relever les principaux défis inhérents au déploiement des autoroutes de l'information.

Proposition d'action

- . échanges de vues sur les principales actions engagées pour favoriser l'émergence d'un cadre propice au développement des autoroutes de l'information.

